

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Posté :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Juillet 1875.

Chronique générale.

Les républicains et les radicaux ne savent aucun gré au ministère des concessions qu'il leur a faites, en demandant à l'Assemblée de ne pas se séparer avant le 15 août, et de ne pas prolonger ses vacances au-delà de la fin d'octobre.

Le *Journal des Débats* démontre que ces concessions n'en rendent pas moins impossibles les élections générales pour cette année ; or, c'est là le seul objectif des gauches. On sait, dit le *Journal des Débats*, que les élections générales des députés ne peuvent avoir lieu qu'un mois après celles des sénateurs. Or, il est impossible que, dans ces conditions, les unes et les autres puissent avoir lieu avant l'expiration de l'année 1875, alors même que l'Assemblée reprendrait ses séances au commencement de novembre.

En admettant, de plus, que ces délais puissent être strictement observés avant ce terme, tout le monde sait qu'il est impossible de faire des élections en décembre et en janvier. Il y a maintes contrées de la France où, pendant ces deux mois, les communications sont difficiles ou même entièrement interrompues. Comment déplacer à cette époque les délégués des communes pour les envoyer au chef-lieu d'arrondissement, siège des élections sénatoriales ? Ici, les difficultés climatériques viennent en aide aux arguments d'ordre moral et politique que nous avons déjà développés.

Une prorogation au commencement du mois de novembre aurait donc pour inévitable conséquence l'ajournement des élections générales au printemps prochain. Il n'y a pas de contestation possible à cet égard. Les correctifs et les tempéraments proposés, trop humblement, selon nous, par le ministère, n'y feront rien. Il n'y a pas de moyen terme ; si la dissolution n'a pas lieu avant le 15 août 1875, elle est forcément remise au mois de mars ou d'avril 1876. Est-ce bien là ce que veut le ministère ?

Nous le saurons bientôt, car MM. Buffet et Dufaure ont dû s'expliquer avec les membres de la commission de prorogation. Tout porte à croire qu'elle aura lieu à partir des premiers jours d'août jusqu'au 15 novembre.

La situation et l'influence de M. Buffet ont considérablement grandi, surtout autour du maréchal.

Les votes en faveur de l'urgence pour la prorogation de l'Assemblée ont achevé la déroute des gauches. Elles sont tout-à-fait découragées et accablent M. Gambetta de leurs récriminations. Les feuilles radicales de province excommunient le chef de l'extrême gauche.

Dans la salle des Tombeaux, M. Jules Simon aurait dit à M. Gambetta : « Vous nous avez fait perdre en une heure tous les

avantages que nous avons obtenus depuis six mois. »

M. Dufaure lui-même, malgré les ménagements dont il est encore l'objet dans les bureaux des gauches, n'inspire plus confiance.

Une question intéressante est actuellement à l'étude au ministère des finances. Il s'agit de préparer la division des titres de la dette 5 0/0, par séries, comme cela s'est pratiqué en Amérique en vue de la simplification des opérations de conversions futures. Il y aurait dix séries de 500 millions chacune ; le moment venu, le ministre des finances trouverait, dans cette division, le moyen d'aborder méthodiquement l'œuvre d'amélioration et de progrès que permet déjà d'entrevoir l'état de notre crédit.

Le parti radical fait distribuer dans les départements une circulaire d'un comité spécial pour recommander aux républicains de répandre gratuitement, après les avoir lues, les feuilles républicaines auxquelles ils sont abonnés.

M. Thiers va partir pour la Suisse. Est-ce pour complimenter les radicaux qui persécutent odieusement les catholiques ?

On annonce que les électeurs de la Nièvre signent en ce moment une pétition à l'Assemblée nationale pour demander que les collèges électoraux de ce département soient convoqués pour élire un député chargé de représenter leurs intérêts dans les graves questions qui vont être débattues à l'Assemblée. Cette pétition, évidemment dressée par un légiste, invoque différents textes de la loi, d'après lesquels l'invalidation d'une élection ne devait pas être prononcée après le vote de la loi Courcelle.

M. le ministre de l'instruction publique va demander à la Chambre un premier crédit de 50,000 fr. pour les premiers frais que nécessite la construction d'un observatoire d'astronomie physique à Fontenay-aux-Roses.

La direction de ce nouvel observatoire sera confiée à M. Janssen.

M. Caillaux, ministre des travaux publics, a passé la journée de vendredi à Agen pour examiner les travaux publics à réparer d'urgence. Il a visité les berges du canal et les plaines de Saint-Cirq et de Saint-Hilaire. Il s'est préoccupé des mesures à prendre pour assurer l'écoulement des eaux stagnantes entre le coteau et la voie ferrée.

Dans la soirée, M. le ministre a conféré avec MM. les ingénieurs et M. le maire d'Agen.

M. le ministre des travaux publics est arrivé samedi à Tarbes, venant d'Agen. Il a été reçu à la gare par M. le préfet des Hautes-Pyrénées, M. le secrétaire général, les membres du conseil de préfecture et MM. les ingénieurs. M. le ministre était accompagné de M. Vatier et de M. Mestrot de Varennes, inspecteurs généraux des ponts-et-chaussées, MM. Huyot, directeur de la compagnie du Midi, Simon, directeur de l'exploitation, et Compaing, inspecteur général de la compagnie. M. Caillaux est descendu à la préfec-

ture. Il a immédiatement reçu le personnel des ponts-et-chaussées, avec lequel il s'est entretenu des mesures à prendre pour réparer le plus tôt possible les dégâts causés sur les routes par les inondations. Après le déjeuner, M. le ministre s'est rendu au pont de l'Adour. L'*Observateur de Tarbes* assure qu'il a donné les ordres nécessaires pour que les travaux de la passerelle qui doit être construite en attendant la reconstruction du pont soient entrepris le plus tôt possible.

Les feuilles rouges sont en grand émoi, et font dépense d'indignation pour ce qu'elles nomment le scandale de Nancy.

Tout compte fait, voici le scandale en question : le jour de la consécration de la basilique de Saint-Epvre, on avait placé sur la tour le drapeau lorrain. Il faut dire qu'à Nancy il n'y a pas de fête où le drapeau du vieux duché ne soit arboré. C'est justice, convenance et bon souvenir. Mais il paraît que l'on n'avait pas mis le drapeau tricolore. Là-dessus intervention du maire, qui fit appliquer quatre drapeaux tricolores aux quatre coins. C'est son affaire. Le *Progrès de l'Est*, journal radical, rédigé par des patriotes signalés par leur prudence pendant l'invasion, le *Progrès de l'Est* s'en mêle, et le maire, M. Bernard, chevalier de la Légion d'Honneur (décoré de la main de S. M. l'impératrice Eugénie, quelle gloire !), depuis correspondant de M. Thiers (quel honneur !), le maire écrit à la feuille rouge une longue lettre pour embrouiller et envenimer l'affaire, qui franchement ne valait pas, comme disent les bonnes gens, fouetter un chat.

A Paris, on en tire de la copie. Eh bien ! qu'est-ce que cela prouve ? Quelle conclusion en sortira-t-il ? Saint-Epvre est l'antique paroisse des ducs de Lorraine, les princes de la maison d'Autriche ne l'ont jamais oubliée dans leurs générosités, et la vieille bannière avec ses alérions n'avait rien d'autrement séditionnaire que des armes et des couleurs locales.

Le digne curé, l'abbé Trouillet, nous en répondons, n'est pas en reste de patriotisme avec ces vaillants rédacteurs du *Progrès de l'Est*, qui auraient mieux fait de prendre les armes il y a quatre ans pour défendre la Lorraine, que de venir aujourd'hui rappeler le temps où elle n'était pas française.

(Union.)

LES INSTITUTEURS.

A propos du vote définitif du projet de loi concernant les instituteurs et institutrices, le *Journal de la Vienne* s'exprime en ces termes :

« Nous ne saurions trop louer les dispositions de la loi votée par l'Assemblée nationale. Nous aurions souhaité qu'elle pût immédiatement recevoir son plein et entier effet ; mais à chaque jour suffit sa peine, et c'est une grande satisfaction pour les vrais amis de l'instruction primaire de pouvoir calculer dès aujourd'hui l'heure où une grande partie de nos instituteurs sera — non pas riche — pas même à l'aise, nous n'en sommes point là, et ces modestes fonctionnaires n'ont pas ces exigences, mais au-dessus de la misère et du pressant besoin ; misère d'autant plus poignante qu'elle se dissimule et ne peut même pas se plaindre déceintement. . . . »

» On s'est plaint dans ces derniers temps

qu'un certain nombre d'instituteurs s'étaient dégoûtés de leur belle profession et que d'autres, plus rares encore, s'étaient jetés à corps perdu dans les théories sociales et politiques les plus blâmables. Les amis de l'instruction, les vrais conservateurs s'en étaient effrayés ; ils auraient eu tort de s'en étonner, et l'Assemblée nationale vient d'employer le remède efficace contre ces deux dangers. Pour y parer tout à fait, il suffira de continuer le traitement et de l'augmenter. Raisonnablement on ne peut pas exiger d'un titulaire beaucoup d'enthousiasme pour une profession qui ne le nourrit pas, et celui qui écrit ces lignes se souviendra longtemps de la réponse poignante que lui fit un instituteur auquel il disait : Comment êtes-vous républicain ?

» L'instituteur montra sa classe humide et nue, où le jour arrivait à peine, dont un fermier anglais n'aurait pas voulu pour loger ses animaux ; sur les bancs branlants, une douzaine de marmots, éveillés comme des singes et sales comme des peignes ; sous une soupente près de la porte, un enfant, le dernier né de l'instituteur, qui criait, pendant que sa mère lavait des langes en loques à la mare voisine ; l'instituteur me fit voir d'un geste cet ensemble si misérable et si triste et répondit : Je ne suis pas républicain ! je suis révolutionnaire !

» Comme Proudhon, sans s'en douter d'ailleurs, il aurait tout détruit, persuadé qu'il n'avait rien à perdre ici-bas, et que nul cataclysme ne saurait aggraver son malheur. Il ne pouvait qu'y gagner.

» Rebâtissez l'école, donnez à cet homme de quoi vivre honorablement, un présent supportable et un avenir, si modeste soit-il ; vous en ferez un conservateur. Un conservateur très-libéral, soit ! Sa profession l'y porte, mais qui saura distinguer la liberté de la licence, qui comprendra que le progrès — le vrai — est une œuvre quotidienne ; que les peuples ne sauraient y courir sans risquer de culbuter en route et de tomber dans les précipices ; et il apprendra par surcroît ces excellentes choses à vos enfants.

» Bâtir des écoles, augmenter les traitements, cela coûtera bien cher, direz-vous.

» Moins cher que les révolutions. Avec ce qu'a coûté le 4 septembre et la Commune, on aurait couvert la France d'écoles, belles comme des palais, et on aurait constitué trois mille livres de rente à tous les instituteurs.

» Si un radical me dément, je suis prêt à prouver mon dire. — Pont-Carré. »

Mgr l'évêque d'Orléans vient, par une lettre pastorale, d'ordonner des prières pour demander un temps plus propice aux biens de la terre :

« Nous ne sommes pas, dit-il, dans des temps heureux : des inondations nous désolent ; un insecte invisible ronge nos vignes ; des orages destructeurs, des grêles dévastatrices, passent sur nous ; à l'heure qu'il est, des pluies persistantes menacent et peuvent anéantir, si elles se prolongent, les espérances que nos récoltes faisaient naître.

» En tout cela, M. T.-C. F., Dieu a ses desseins, ou de justice ou de miséricorde, que lui seul connaît. Mais ce que nous savons, néanmoins, ce que notre raison, d'accord avec notre foi, nous révèle, c'est que ses desseins, en ce qui touche sa conduite envers nous, très-souvent sont condition-

nels, et subordonnés à l'usage que nous ferons des avertissements qu'il nous donne.

Voilà pourquoi je viens vous dire : Humilions-nous sous la puissante main de Dieu, et crions vers lui dans la prière.

La prière ! Il y en a, dans ce siècle incroyant ou indifférent que nous sommes, qui la disent un vain mot ; il y en a qui nient et qui oublient Dieu et sa Providence. Dans le trouble des éléments et dans les fléaux déchaînés, ils ne voient qu'une chose : la nature et ses lois ; comme si la nature et ses lois n'obéissaient pas à celui qui les a faites.

Mais non, il ne faut pas l'oublier : si fiens que nous soyons, et à bon droit, des progrès, des conquêtes de notre industrie et de notre science, nous ne nous affranchirons jamais de Dieu. Créateur de la nature et de l'homme, Dieu demeure le maître de l'homme et de la nature. Ni la liberté humaine, ni les lois du monde ne se peuvent opposer à sa volonté souveraine. Il conduit où il veut, les événements ; il combine et dirige à son gré les éléments aveugles. Nous sommes en sa main, et toujours, et pour tout. Voilà la vérité.

Mais trop souvent, hélas ! nous oublions, nous-mêmes qui croyons, cette dépendance absolue où nous sommes de la providence de Dieu. Nous recueillons, sans songer à le bénir, les biens que sa bonté nous dispense ; et quand ses fléaux nous visitent, quand ses châtiments nous éprouvent, nous ne savons pas assez nous tourner vers lui, et implorer sa miséricorde.

Que notre foi, N. T.-C. F., se réveille et se ranime. Prions celui qui peut conjurer les maux que nous craignons, et qui le voudra si nous le lui demandons avec des cœurs et des cris sincères. La prière ne contraint pas Dieu, mais elle le fléchit, elle l'apaise, elle le désarme : c'est notre plus sûre, c'est notre seule ressource contre les calamités que lui seul peut faire tomber sur nous ou détourner de nos têtes. Tout un peuple à genoux dans les temples proclame la souveraineté de celui qui règne dans les cieux, et de qui dépend notre pain quotidien, et s'incline sous sa main qui tour à tour frappe et pardonne ; voilà un spectacle, M. F., qui touche le cœur de Dieu, et change en bénédictions les menaces de sa justice.

Mais n'oublions pas, N. T.-C. F., que ce qui donne à nos prières leur plus sûre efficacité, ce sont les sentiments de pénitence qui les accompagnent, et la pureté de vie qu'elles promettent à Dieu.

LA PRISE DE LA BASTILLE.

A propos du récent anniversaire de la prise de la Bastille, nous lisons dans la chronique parisienne de l'Union de l'Ouest :

« On sait à quoi se réduit ce grand événement de la prise de la Bastille, qui fut le premier exploit de la garde nationale, créée de la veille, et aidée de la populace et des gardes françaises. La Bastille avait pour garnison 32 Suisses et 82 invalides qui d'avance étaient disposés à se rendre ; pour armes, trois pièces de quatre qui étaient dans la cour et dont on ne pouvait se servir, douze fusils de rempart dont un seul se trouva en état d'être employé, enfin sur les tours quinze canons, mais montés sur affûts et châssis marins et destinés seulement à tonner dans les fêtes publiques, car il était impossible de les recharger sur place. En réalité, il n'y eut qu'un seul coup de canon tiré de la forteresse. D'ailleurs les munitions manquaient, comme les vivres. Les intransigeants délivrèrent en triomphe sept prisonniers, pas un de plus, — dont un jeune homme enfermé sur la demande de sa famille pour inconduite et démence, deux fous caractérisés, qu'il fallut reconduire le lendemain à Charenton, enfin quatre faussaires condamnés à la prison par la justice. C'étaient les nommés Tavernier, Pajade, Laroche, La Caurège, Béchade, de Whyte et le comte de Solages. Il y manquait depuis la veille un huitième prisonnier qui eût été bien digne d'être délivré aussi et porté en triomphe par les vainqueurs de la Bastille : le marquis de Sade. On venait de transférer à Charenton cet immonde personnage. Mais, avant de partir, il avait contribué à amener le peuple par des affiches apposées à la forteresse du côté du faubourg Saint-Antoine ; il ne tarda pas d'ailleurs à être délivré et devint naturellement un zélé révolutionnaire.

Le peuple ne pouvait croire que ce

repaire de la tyrannie renfermât si peu de victimes. Sa sensibilité en souffrit. Il se dédommagea en massacrant les invalides, y compris celui qui avait sauvé les assaillants en arrêtant le gouverneur au moment où il allait faire sauter la forteresse, en égorgeant M. de Launay, le prévôt des marchands, Flesselles, etc., en promenant les mains et les têtes coupées au bout des piques, en se divertissant à pendre Asselin et Béquart de chaque côté de la lanterne, de façon à ce que leurs corps se fissent contrepoids. — C'est ainsi que le peuple s'amuse ! Quand est-ce donc que M. Victor Hugo écrira un drame là-dessus, pour faire pendant au Roi s'amuse ? »

Etranger.

ESPAGNE.

La Gaceta de Madrid, du 17, publie une circulaire du ministre de la guerre ainsi conçue :

« Le gouvernement a observé que quelques soldats passent aux carlistes dans le but de faire ensuite leur soumission et d'éviter ainsi le service militaire et les peines qui châtent sévèrement cet acte. Afin donc que la loi soit également inexorable pour tous les coupables dudit crime, Sa Majesté le roi a ordonné ce qui suit :

1° Les prisonniers carlistes qui sont déserteurs de l'armée, conformément aux dispositions du 30 mai 1874, ne seront pas échangés, mais passés par les armes, conformément à l'ordre royal du 31 juillet 1866 qui réforma la loi pénale des déserteurs.

2° Ceux qui abandonneront leur régiment seront jugés d'après ladite législation.

3° Les familles de tous les déserteurs seront arrêtées et exilées dans les parages occupés par les rebelles, à partir du moment où la désertion aura eu lieu. »

Pour se voir dans la nécessité de publier pareille circulaire, il faut que les désertions soient nombreuses dans le camp alphonstiste. Elles le sont, en effet ; et si la censure surveille si attentivement les journaux, c'est afin qu'ils ne dévoient pas au public le triste état dans lequel se trouve actuellement l'armée.

Le gouvernement alphonstiste vient encore de suspendre un journal à Madrid : L'El Perro Grande.

Les mesures arbitraires pleuvent sur la capitale, et cependant dans les hautes sphères gouvernementales il n'est question que de libéralisme et de tolérance. Mais la liberté, comment pourrait-elle donc être entendue autrement par ceux qui ne sont arrivés à s'emparer du pouvoir qu'au moyen d'un coup d'Etat militaire ? Les gouvernements issus d'une pareille origine durent peu et s'écroulent comme des échafaudages sans bases solides.

D'un autre côté, nous apprenons que l'Irurac Bat, de Bilbao, du 16, publie un avis du contre-amiral Polo, commandant général des forces navales du Nord, daté de Saint-Sébastien, 12 juillet, aux habitants de la côte cantabrique, déclarant que la présence au grand mat des navires de guerre d'un drapeau rouge et d'un coup de canon à poudre signifieront que le bombardement commencera trois heures après, sans autre avis.

Après de pareilles mesures, prises par ses généraux, le gouvernement alphonstiste osera-t-il encore se livrer à des récriminations violentes contre les carlistes et les accuser de sauvagerie et de brigandage ?

Hendaye, 20 juillet.

Le Roi Charles VII paraît devoir rester quelques jours à Villafranca (Guipuzcoa) dans l'attente des grands événements que nous avons prédits.

D'accord avec notre mouvement stratégique, la brigade de Gandesa (Tarragone), composée de trois bataillons et sous les ordres de son chef Agraman, vient d'arriver en Navarre en parfait état.

Les alphonstistes qui, sous les ordres du brigadier Olar, ont essayé d'avancer jusqu'à Lerombier, ont été repoussés, avec grandes pertes ; par le colonel Ugaste et les Navarrais ; une partie a dû repasser la rivière à la nage.

Dans le Centre, nos rondas (compagnies volantes) continuent à recevoir les contributions et harcèlent nos ennemis.

Malgré leurs assurances, el Collado de Alpuente est toujours en notre pouvoir. Un bataillon aragonais est venu, par ordre de Dorregaray, renforcer la garnison.

Le projet de constitution alphonstiste n'est pas officiel, mais seulement l'œuvre de quelques anciens sénateurs, ministres ou députés, n'ayant, du reste, aucun mandat.

La Rente est toujours stationnaire à 45 40. (Correspondance carliste.)

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

VII.

FÊTE DE LA SAINT-HENRI.

Pose de la première pierre du Pont de Saumur.

(Suite.)

Après la cérémonie, M. le Préfet, qui, la veille, avait reçu les autorités de la ville et les officiers de la garde nationale, est allé à l'Hôpital qu'il a visité dans le plus grand détail ; de là il s'est rendu au quartier de l'École royale de cavalerie, où il a été reçu par M. le général Oudinot.

La fête devait être terminée par un feu d'artifice de la composition de Ruggieri, et un bal donné par la ville ; si nous n'avons rien à dire du feu d'artifice, qui n'a pas répondu à l'attente des innombrables curieux qui étaient répandus sur le quai, en revanche, nous pourrions faire, si ce n'était notre insuffisance et le défaut d'espace, une pompeuse description du bal. Dire qu'il était beaucoup plus nombreux que le dernier qui a eu lieu lors du sacre, que rien ne peut égaler la richesse, la variété, l'élégance de la toilette des dames, tant aux premières que dans la salle du bal ; que la gaieté la plus vive, la plus franche, aimait toutes les physionomies ; qu'elle était un élan des cœurs déjà émus par la cérémonie du matin ; que tous les rangs étaient confondus, que le plus parfait accord a sans cesse régné ; qu'il n'y avait, en un mot, qu'un seul sentiment, une seule pensée, celle de témoigner par la plus douce ivresse le bonheur de la journée ; ce ne serait encore que donner une faible idée de cette brillante réunion de plus de 4,200 personnes, dont au moins 250 danseurs et danseuses, qui, sans l'éclat d'une pareille fête, auraient difficilement consenti à braver une chaleur de près de 36 degrés. Le bal a été ouvert vers neuf heures par les danseuses suivantes, invitées d'avance par une députation de MM. les commissaires : M^{me} la marquise Oudinot, M^{me} Blin, M^{me} Derrien, M^{me} Rondeau-Martinière, M^{me} Voisin, M^{me} de Puiseux, M^{me} Persac, M^{me} Cossin, M^{me} Vallois et M^{me} Nau aînée ; les danseurs étaient : MM. le maréchal de camp Mathis, le marquis Oudinot, Persac, maire, le colonel Blin, Louis de Puiseux, Chaillou, Quesnay de Beaurepaire, de Bonald, Mayaud (Henri) et E. Maugras.

A minuit, un grand nombre de personnes ayant quitté la salle, les danseurs, qui dans le commencement étaient extrêmement gênés, se sont trouvés plus à l'aise, et le bal a offert le coup d'œil le plus joli et le plus animé ; on distinguait parfaitement l'élégance et la beauté des parures, la légèreté et la grâce des danseuses, qui, malgré l'étouffante chaleur, étaient infatigables.

(La suite à demain.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES INONDÉS.

Voici les nouvelles souscriptions versées aux bureaux de l'Echo Saumurois depuis la publication de notre dernière liste :

MM.	
Les membres de la Société du Petit-Caporal.....	100 f. 25
De Grateloup.....	30 »
Russon, quai de Limoges... ..	2 »
Anonyme.....	5 »
Total.....	137 f. 25

On annonce que la chasse ouvrira cette année, dans le département de Maine-et-Loire, le dimanche 5 septembre.

Hier, la femme B..., de notre ville, qui depuis longtemps n'avait plus toutes ses facultés intellectuelles, a mis fin à ses jours en s'asphyxiant avec du charbon.

A en juger par la fraîcheur actuelle de l'atmosphère, on ne se douterait pas que nous sommes sur le point d'entrer dans la période la plus chaude de l'année. La canicule s'ouvre, en effet, le 24 juillet et ne prend fin qu'au 26 août.

Disons, en passant, qu'on désigne sous le nom de jours caniculaires le temps durant lequel le soleil est censé se lever en même temps que Sirius ou Etoile du Chien (d'où canicule, du mot latin *canis*, chien). Cette étoile, la plus brillante des étoiles fixes, ne se lève tout-à-fait qu'après la canicule.

Le ministre des travaux publics vient de prescrire un recensement général de la circulation sur les routes nationales. Le dernier recensement de ce genre a eu lieu en 1869. En adressant aux préfets des instructions pour cette opération, M. Caillaux les engage à demander aux conseils généraux, à leur prochaine session, de voter les fonds nécessaires pour que le même travail puisse être exécuté sur les routes départementales. Les deux recensements faits simultanément sur les deux natures de voies permettraient de comparer leur fréquentation respective et d'apprécier ce qu'il y a de fondé dans l'opinion, plusieurs fois manifestée, de la nécessité d'un remaniement général de la classification des routes de terre.

Le Véloce-Club d'Angers fait connaître que deux de ses membres, MM. A. L. et A. G., sont en route, depuis lundi matin, pour la Belgique. Ils se proposent de parcourir ce pays hospitalier dans tous les sens et de visiter, en s'en revenant, le Nord de la France. Leur voyage durera environ un mois et ils marcheront en touristes expérimentés, à la vitesse de 80 à 100 kilomètres par jour, afin de ne pas se fatiguer.

Vingt-cinq lieues par jour pendant un mois... et sans se fatiguer. Un bon cheval n'y résisterait pas. Honneur au vélocipède.

Depuis quelque temps, on remarque dans les rues d'Angers un individu portant la tenue des prisonniers et conduit par des agents de police, qui le menaient dans différentes maisons.

Cet individu, nommé Nivellean, et tailleur de pierres de son état, s'est rendu coupable de nombreux vols et escroqueries à l'aide de fausses signatures portant les noms de MM. André Leroy et Audousson, pépiniéristes, honorablement connus à Angers.

Il se faisait appeler Lebréton, et les nombreuses plaintes portées contre lui ne réussissaient pas à mettre la police sur ses traces ; mais cela ne pouvait durer éternellement, et aujourd'hui que tout est découvert, le sieur Nivellean apprendra à ses dépens ce que peut coûter une main trop habile. (Patriote.)

NANTES. — Depuis quinze jours, trois incendies ont eu lieu dans le 6^e arrondissement ; mais le plus considérable est celui qui s'est manifesté lundi soir, vers 4 heures, dans un hangar contigu à la scierie mécanique de M. Victor Poinson, rue de Breil, n° 7.

M. Jules Beurrier, ferblantier, demeurant à la Ville-en-Bois, remontait l'avenue de Launay avec quelques amis, lorsqu'arrivé à la hauteur de la rue de la Brasserie il aperçut une lueur sinistre du côté de la Fosse. Là, il quitta ses amis et se dirigea rapidement dans la direction de l'embarras. Il fut ainsi le premier à donner l'éveil. Par malheur, le feu avait déjà pris de grandes proportions et personne ne se trouva sur les lieux pour porter secours.

Pendant un quart d'heure, il dut se hâter à pousser des cris d'alarme qui réveillèrent tous les voisins. Conservant toute sa présence d'esprit, il eut la bonne idée, avec M. Poinson, de s'élaner au secours de l'atelier en feu pour ouvrir une explosion de la chaudière, afin d'éviter une explosion qui eût pu déterminer la chute de la grande cheminée de l'établissement. Les brûlures nombreuses remarquées sur leurs habits prouvent qu'ils ont plus considéré le salut public que la leur.

Lorsque est arrivée la première pompe, celle de MM. Brissonneau frères, le hangar était tout en flammes. Le feu s'étant communiqué, comme une trainée de poudre, à la scierie de bois et aux ateliers de ce genre. Alors tout s'est consumé brasé dans la scierie, malgré la prompti-

une bonne direction des secours. Rien n'a pu être sauvé.
Les neuf pompes de la ville et plusieurs autres de MM. Russel, Vorutz, Lotz, etc., n'ont pu être utilisées que dans le but d'empêcher autant que possible un feu aussi intense de se communiquer aux différents chantiers voisins, ceux de MM. Gauchet et Thébaud, Godard, Macé, charretier, et Leroy.

Cette masse si considérable de matières combustibles a pu être préservée, mais l'habitation de M. Alfred Riom, marchand de métaux, a eu tous ses combles atteints et brûlés. La plus grande partie du mobilier a été fortement endommagée et l'on évalue sa perte à 35 ou 40,000 fr. M. Riom était assuré aux compagnies la France et l'Urbaine pour 60,000 fr.

Ainsi que nous l'avons dit, les ateliers de M. Poinson sont réduits en cendres; les murs même paraissent calcinés: la grande cheminée est restée debout.

M. Poinson est assuré à la compagnie du Midi et à celle du Phénix pour 60,000 fr. Les pertes sont évaluées à près de 80,000 fr. On ignore la cause de l'incendie.

(Espérance du peuple.)

L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra son prochain congrès à Nantes; la session, qui s'ouvrira le 19 août, sera présidée par M. d'Eichthal, président de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

La session comprendra des séances générales et des séances de sections, dans lesquelles peuvent être traitées toutes les questions se rattachant à un sujet scientifique. Il y aura, en outre des visites aux usines de la ville de Nantes et des environs, des excursions générales et des excursions de section. La session, qui se terminera le 26 août, sera prolongée par une excursion qui durera trois jours, et dans laquelle on visitera Vannes, le Morbihan, la presqu'île de Quiberon, Belle-Isle, Lorient, et pour lesquelles M. le ministre de la marine a bien voulu promettre de mettre un navire de l'Etat à la disposition de l'Association.

Pour tous les renseignements relatifs au congrès, s'adresser au secrétariat, 76, rue de Rennes, à Paris.

A l'occasion de la session du Congrès scientifique de France qui se tiendra à Nantes du 19 au 26 du mois d'août, l'administration municipale donnera, le dimanche 22 août prochain, un grand Festival d'harmonie et fanfares.

La ville de Nantes offrira les prix suivants :
Musiques d'harmonie. — 1^{er} prix : 1,000 fr. et une médaille d'or. — 2^e prix : 500 fr. et une médaille de vermeil. — 3^e prix : 300 fr. et une médaille d'argent.

Fanfares. — 1^{er} prix : 500 fr. et une médaille d'or. — 2^e prix : 300 fr. et une médaille de vermeil. — 3^e prix : 100 fr. et une médaille d'argent.

Toute société qui aura pris part au concours recevra une médaille commémorative.

Les adhésions et demandes de renseignements devront être adressées avant le 4^e août à la mairie de Nantes.

Faits divers.

Le Courrier de Saint-Nazaire nous apprend que sous peu une ligne de steamers anglais, d'un tonnage de deux milles tonnes environ, va être établie entre Londres et Saint-Nazaire, Lisbonne, Ile du Cap-Vert, cap de Bonne-Espérance, la Réunion et Maurice, et vice versa.

Le Progrès de l'Est raconte qu'un épouvantable accident est arrivé à Liverdun :

« Un employé des chemins de fer avait chez lui des cartouches de dynamite, comme celles qu'employaient les Prussiens pour détruire les rails pendant la guerre.

Par une négligence inexplicable, il les laissa à la portée de son enfant, qui en donna au fils L..., âgé de quatre ans.

Celui-ci se trouvait sur le devant de la maison de son père, avec deux de ses sœurs, dont l'une est âgée de onze ans et l'autre de deux ans et demi.

Le malheureux frappait avec un caillou sur le pétard pour le faire partir; la dyna-

mite éclata, et les enfants tombèrent comme foudroyés.

La petite fille de onze ans avait de fortes blessures à la joue et une artère coupée à la main; celle de deux ans ne tarda pas à expirer; elle avait la gorge traversée et une partie du visage déchirée. Le garçon avait la figure horriblement labourée, un œil était sorti de son orbite.

On ne sort plus qu'armé aux environs d'Epinal depuis quelques jours.

Un lion et une hyène, échappés d'une ménagerie ambulante de la ville, errent dans la campagne, au grand effroi des populations.

Le fait suivant s'est passé jeudi matin à Vincennes :

Une noce arrivait à la mairie en fringants équipages. Au moment où la mariée descendait de voiture, son voile se prit dans la portière et se déchira légèrement.

Le futur, cédant à un mouvement naturel, pinça les lèvres et murmura un « Maladroite ! » peu flatteur qui parvint aux oreilles de sa fiancée.

Celle-ci ne répondit rien à cette interjection dépourvue de galanterie; mais, au moment où M. le maire prononça le sacramentel :

« Prenez-vous M... pour époux ? » elle fit entendre un petit « Non ! » bien sec.

On voit d'ici la figure du futur, lequel s'en fut avec ses témoins, en réfléchissant aux inconvénients du premier mouvement.

MILITARIANA.

On a coutume dans les régiments, on le sait, de faire subir toutes sortes de vexations aux nouveaux engagés.

Ainsi le sergent-major dit fort bien à l'apprenti soldat, au moment de partir pour l'exercice :

— Allez donc me chercher le parapluie de l'escouade pour empêcher les fusils de se rouiller.

Si le jeune homme a l'esprit subtil, il se met à rire ou répond par une plaisanterie; mais la plupart, interloqués par l'air sévère du supérieur qui donne cet ordre, se mettent en quête, sans réfléchir, de l'objet demandé, et tout le monde de rire alors et de bafouer le malheureux.

Ceci, dit le Citoyen de Marseille, s'est passé dans la ville de Greensburg, en Amérique. Un voleur s'introduisit dans le cabinet d'un médecin, ouvrit l'armoire pendant que son camarade « travaillait » dans un autre coin avec une lanterne sourde, et tâtonnant, plaça sa main entre les mâchoires d'un squelette; les mâchoires étaient adaptées au moyen d'un ressort maintenu ouvert par un fil; le fil se brisant par l'introduction de la main, celle-ci fut prise entre les mâchoires que le ressort avait refermées.

Tout saisi, le voleur laissa échapper un cri; son compagnon se retournant alors avec sa lanterne, put voir sa main dans la bouche d'un hideux squelette; il fut alors pris d'une telle frayeur qu'il s'évanouit et tomba insensible sur le parquet, entraînant dans sa chute le squelette qui se coucha sur lui; cette chute fit un tel tapage que le compagnon jugea immédiatement prudent de filer.

Le médecin, réveillé par tout ce bruit, accourant dans son cabinet, put rire tout à son aise de ce spectacle fantastique, tout en portant secours au pauvre voleur qui sans doute privera désormais la profession médicale de ses visites intéressées.

Sous ce titre : la Littérature d'amateur, M. Henri Houssaye, qui est un esprit nourri des meilleures études, fin, ferme, judicieux, en même temps qu'une plume formée, pour ainsi dire, de naissance au bon style, a donné au Journal des Débats une Variété où il prouve très-justement, par maints exemples, que les écrivains les plus distingués, même dans notre temps, qui a inventé la profession d'homme de lettres, ont été en même temps autre chose que des écrivains; d'où il résulte que le mot littérature d'amateur est injuste et vide de sens :

« Châteaubriand fut sous-lieutenant au régiment de Navarre, garde noble à l'armée de Coblenz, ambassadeur et ministre. Paul-Louis Courier signait, comme on sait, ses pamphlets et ses traduc-

tions du grec : « Ancien canonier à cheval, vigneron. » Alfred de Vigny porta l'uniforme des mousquetaires rouges et ne quitta l'armée avec le grade de capitaine d'infanterie qu'après avoir fait son nom comme poète. Lamartine écrivit ses premières Méditations quand il était secrétaire d'ambassade, les Harmonies quand il était ambassadeur, les Girondins quand il était député. Balzac fit ses premiers romans tout en corrigeant, comme imprimeur, les épreuves des Fables de La Fontaine et de la Jacquerie de Mérimée.

« Celui qui signait : Stendhal, la Chartreuse de Parme, le Rouge et le Noir et l'Amour, s'appelaient Henry Beyle aux finances et dans les consulats. Avant d'être inspecteur des monuments historiques et sénateur, Mérimée mena de front, sous Charles X, les lettres et l'administration. Michelet, Cousin, Villemain, Ampère, Saint-Marc Girardin, professeurs ou maîtres de conférences, enseignaient en même temps qu'ils écrivaient. L'épée d'académicien devait sembler bien légère à Ségur, qui avait si vaillamment manié le sabre de général de cavalerie. Paul de Molènes écrivait son premier roman étant sous-lieutenant et son dernier étant colonel. Barante et Amédée Thierry furent préfets. Joseph de Maistre, Bonald, Salvandy, de Broglie, Montalembert, Guizot furent ministres. »

UNE CHASSE AUX PAPIERS.

Mercredi a eu lieu dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye une chasse aux papiers (paper hunt). Ce divertissement d'origine anglaise ne saurait être plus galamment naturalisé en France que par l'initiative de nos jeunes officiers. C'est un brillant exercice de cheval, un steeple librement couru en toute saison, alors même que la chasse est fermée.

Est-ce de la donnée naïve du Petit Poucet, ce conte qui reste dans toutes les mémoires pour y être entré le premier, est-ce du Petit Poucet qu'est venue l'idée de ces traces suivies à la piste des papiers jetés dans sa course par le cavalier qui remplit le rôle de la bête lancée et chassée? Je ne sais et ne voudrais affirmer témérairement cette origine poétiquement puérile. Toujours est-il que c'est une gracieuse meute à voir partir sur la piste que ce peloton où se mêlent dans une émulation joyeuse officiers de cavalerie, d'état-major, d'infanterie et gentlemen-riders.

Un cortège aristocratique de voitures vient encourager et suivre la chasse. Certes, on aurait moins d'entrain à la course, moins de brio devant les obstacles, si l'on ne se sentait ainsi sous les yeux des meilleurs juges que puissent avoir les nobles exercices de sport, d'aimables et charmantes femmes.

Le Rallie-Papier de mercredi n'a rien laissé à désirer sous aucun de ces points de vue. L'inclémence d'un temps pluvieux n'avait effrayé ni les gracieuses amazones, ni les équipages.

La chasse devait partir à deux heures et demie des Loges : le concours y était grand et la société brillante; la musique du 64^e, qui devait suivre dans un grand break à quatre chevaux, lançait déjà sous les grands arbres de la vieille futaie ses notes sonores et joyeuses. C'est au pavillon de la Muette qu'après une course sous bois, semée d'obstacles, où l'art avait ajouté quelque chose à la nature, devait se conclure la chasse.

Là, tout le monde ayant mis pied à terre, sous la pluie, on est gaiement entré dans les salons, où le lunch attendait les invités. Les honneurs en étaient faits avec une grâce et une courtoisie très-françaises par le comité d'organisation, auquel on doit un merci tout particulier, par le président, le capitaine de la Rue du Can, le secrétaire, le sous-lieutenant Sordret, et tous ses membres, qui rivalisaient de bonne humeur et d'empressement.

La fête n'eût pas été complète si l'on n'eût pas dansé. Et comment n'en pas avoir l'idée quand on avait là cette excellente musique? Si bien que personne ne voulait plus s'en aller. La matinée eût fini en soirée, si l'on ne s'était souvenu à regret qu'il fallait rentrer dîner à Saint-Germain.

Gai retour, en vérité, par groupes de cavaliers, d'amazones, pelotons d'escorte autour des voitures, chacun riant, bavardant et surtout se promettant de ne pas manquer la fête prochaine.

Ce récit est un peu long sans doute, j'en demande pardon, mais il me semble que tout ce qui conserve le vrai caractère français, tout ce qui est de bonne et honnête gaieté, exercice brillant et salutaire, mérite bien d'être mentionné avec quelque hon-

neur, surtout quand il y a des éloges à y mêler pour des officiers de notre armée.

Un ex-brigadier de hussards.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 21 juillet.

M. Lefèvre-Pontalis doit donner lecture à l'Assemblée du rapport qu'il a été chargé de faire au nom de la commission de prorogation.

Cette commission s'est réunie à deux heures pour en prendre connaissance.

Ce rapport soulèvera une discussion des plus vives, et tous les députés républicains ont reçu l'ordre d'être exacts à la séance.

Le rappel de la loi Courcelle sera, en effet, demandé par M. Brisson, si la prorogation est votée en dehors des délais stipulés par la gauche et si la proposition Feray est rejetée.

On assure que M. Dufaure trouve la date de la rentrée, fixée hier par la commission au 16 novembre, trop éloignée, et qu'il déclarera à la tribune qu'il serait plus partisan de la rentrée dans le courant d'octobre.

Le reste du budget sera probablement voté à la séance d'aujourd'hui.

La commission constitutionnelle est convoquée.

On prévoit un incident à la séance d'aujourd'hui sur la prise en considération de la proposition Tallon tendant à enlever aux conseils généraux la vérification des pouvoirs de leurs membres pour en saisir les conseils de préfecture, thèse défendue par M. Buffet, qui aura à soutenir une lutte très-vive contre les conclusions du rapport de M. Pelletan.

M. Waddington défendra les attributions des conseils généraux.

Il se forme du reste en ce moment contre M. Buffet une sorte de coalition composée des gauches, du centre gauche et du centre droit Lavergne et Bocher, qui cherchent à faire leur jonction.

La commission des Trente s'est réunie sous la présidence de M. de Lavergne; elle a adopté un amendement de M. Paris sur les élections sénatoriales.

L'article transitoire 28 de la loi électorale sénatoriale a été précisé dans ce sens que l'Assemblée pourra abréger les délais entre les opérations électorales pour les prochaines élections.

D'accord avec le gouvernement, la commission de prorogation a accepté que la discussion de la proposition Tallon vienne la première. La discussion de la proposition Malartre viendra immédiatement après.

Il est probable que la suite de la discussion du budget sera ajournée à demain.

Tout fait prévoir que la séance sera remplie d'incidents. En séance tous les groupes se concertent : on attend.

On prête à M. Raoul Duval l'intention de déposer, au cours de la discussion de la prorogation, une proposition de dissolution.

La majorité constitutionnelle va demander que la Chambre ne se proroge pas avant d'avoir nommé les 75 sénateurs.

On assure de nouveau qu'au conseil des ministres tenu avant la séance, M. Dufaure a insisté pour qu'il soit procédé aux élections générales avant la fin de l'année, en ajoutant qu'il se retirerait dans le cas contraire.

La commission de prorogation vient d'adopter le rapport de M. Amédée Lefèvre-Pontalis, qui fixe la date de la rentrée au 16 novembre.

On assure de nouveau que le gouvernement se ralliera à l'amendement J. Simon, demandant la date du 15 octobre. M. Buffet vient cependant de démentir à l'instant dans les couloirs ce bruit.

Pour les articles non signés : P. GODAT.

Publications de mariage.

Henri-Abraham Pelou, employé des ponts-et-chaussées, et Louise-Marie Radé, sans profession, tous deux de Saumur.

Henri Boileau, voiturier, de Saumur, et Louise Luzé, couturière, de Bagneux.

André Daviau, gendarme, de Saumur, et Marie-Augustine-Joséphine Esnault, sans profession, de Saint-Martin-de-la-Place.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Mort et funérailles de l'empereur Ferdinand I^{er}; — Les inondations : le marquis d'Hautpoul; — Un instant seul, tableau de M. Muller; — Les fêtes de Chinon; — Le passage de Vénus devant le Soleil : station de Nouméa; — Pose de la première pierre des écoles communales de Suresnes; — Les manœuvres militaires

prussiennes. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Chronique du Sport. — Variétés : La conquête d'un nid (souvenirs d'une montagnarde). — Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. — Revue financière de la semaine. — Faits divers.

Gravures : Salon de 1875 : Un instant seul, tableau de M. Muller. — L'empereur Ferdinand I^{er} d'Autriche décédé à Prague le 29 juin 1875; — Vienne : arrivée et transport au palais impérial du corps de l'empereur Ferdinand I^{er}, le 4 juillet. — Le marquis d'Hautpoul, mort le 24 juin en secourant

les inondés. — Les inondations : Toulouse : assainissement des ruines du faubourg Saint-Cyprien. — Les nouveaux exercices de l'armée allemande. — Chinon : grande cavalcade donnée le 27 juin en l'honneur de Rabelais. — Passage de Vénus devant le Soleil (2 gravures). — S. Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. — Suresnes : pose de la première pierre des écoles communales, le 4 juillet 1875. — Toulouse : pont de bateaux jeté sur la Garonne pour relier les deux rives. — Echecs. — Rébus.

CHEMIN DE FER DE POTIERS
Service d'été.
Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 20 — — — du soir.
7 — 35 — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
6 heures — minutes du matin.
10 — 45 — — — du soir.
6 — 50 — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	05	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730	5	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	675	10	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	»	»	Crédit Mobilier.	192	50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	657	50	»
5 % jouiss. novembre.	105	25	»	Crédit foncier d'Autriche.	535	»	»	Société autrichienne, j. janv.	635	2	50
Obligations du Trésor, t. payé.	472	50	»	Crédit foncier de France.	365	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	324	»	»	Est, jouissance nov.	572	50	12	Orléans.	311	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	490	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	955	12	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	307	»	»
— 1865, 4 %	505	»	»	Midi, jouissance juillet.	690	»	1	Est.	307	»	»
— 1869, 3 %	346	50	1	Nord, jouissance juillet.	1187	50	2	Nord.	317	»	»
— 1871, 3 %	315	»	»	Orléans, jouissance octobre.	995	5	»	Ouest.	307	»	»
— 1875, 4 %	470	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	610	»	»	Deux-Charentes.	306	50	»
Banque de France, j. juillet.	3960	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. j. juillet.	980	2	50	Vendée.	215	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	607	50	»	Société Immobilière, j. janv.	28	1	»	Canal de Suez.	528	75	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	495	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	240	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	320	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	806	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 3 mai 1875)
Départs de Saumur vers Angers.
3 heures 08 minutes du matin, express-voiture, omnibus.
6 — 45 — — — omnibus.
9 — 01 — — — omnibus.
1 — 33 — — — omnibus.
4 — 12 — — — omnibus.
7 — 33 — — — omnibus.
Départs de Saumur vers Tours.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte, omnibus.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — omnibus.
12 — 38 — — — omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — omnibus.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 10.

Etudes de M^e CALLIER, avoué-licencié à Saumur, successeur de M^e Bodin,
Et de M^e LE BLAYE et LAUMONIER, notaires à Saumur (Maine-et-Loire).

VENTE PAR LICITATION. EN SEPT LOTS, DES IMMEUBLES

Ci-après, Dépendant de la succession de M^e veuve PELTIER-ALLAIN.
L'adjudication aura lieu, savoir :
Pour les fermes de Bonne-Cour et du Fondis, et la maison de Saumur, le dimanche 1^{er} août 1875, à midi, en l'étude de M^e LE BLAYE, par le ministère de M^e LE BLAYE et LAUMONIER, notaires commis;
Et pour le domaine du Bourg-Joly (quatre derniers lots), le dimanche 8 août 1875, à midi, à Montreuil-Bellay, en la salle de la Mairie, par le ministère des mêmes notaires.

Premier lot.
La ferme de Bonne-Cour, située commune de Saint-Lambert-des-Levées, arrondissement de Saumur, contenant 11 hectares 44 ares 29 centiares.
Sur la mise à prix de 51,600 fr.

Deuxième lot.
La ferme du Fondis, située commune de St-Nicolas-de-Bourgueil, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), contenant 9 hectares 11 ares 66 centiares.
Sur la mise à prix de 40,000 »

Troisième lot.
Une maison, située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 54.
Sur la mise à prix de 23,300 »

Domaine du Bourg-Joly
Comprenant les 4 lots ci-après.
Quatrième lot.
Près et terres, situés commune de Montreuil-Bellay, comprenant dix hectares quatre-vingt-sept ares quinze centiares.
Sur la mise à prix de 20,000 »

Cinquième lot.
Terres et vignes, situées commune d'Antoigné, contenant un hectare quatre-vingt-quatorze ares soixante centiares.
Sur la mise à prix de 2,800 »

Sixième lot.
Maison de maître, terres, prés, vignes et bois, situés commune de Saint-Martin-de-Sanzay, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), contenant quinze hecta-
A reporter. 137,700 »

Report. 137,700 »
res cinquante-un ares seize centiares.
Sur la mise à prix de 54,700 »
Septième lot.
Maison, terres, prés, vignes et bois, situés même commune, contenant dix-neuf hectares trente-quatre ares soixante-sept centiares.
Sur la mise à prix de 58,400 »
Total des mises à prix 250,800 »

Les héritiers ont la faculté de réunir en un seul lot les quatre derniers lots composant le domaine du Bourg-Joly, sur les mises à prix ci-dessus indiquées.

La vente a été autorisée par jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le 10 juin 1875, enregistré.

Pour les renseignements, s'adresser :

1° à M^e CALLIER, avoué poursuivant; 2° à M^e ALBERT, avoué co-licitant; 3° à M^e CHEDRAU, avoué co-licitant; 4° à M^e LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges, et à M^e LAUMONIER, notaires commis.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, LES

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.
S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLÈRE, à Saint-Florent. (128)

COMMERCE DE VOLAILLES

Gros et détail.

GIRARD Aîné

Rue de l'Hôtel-de-Ville, A SAUMUR (Ancienne maison Vetté).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.

On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)

LIEBIG

BOUILLON INSTANTANÉ

ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX

Pour Soupes et pour Assaisonnements

4 MÉDAILLES, 3 DIPLOMES D'HONNEUR

1867, 1868, 1869, 1872, 1873

Paris, Amsterdam, Havre

Moscou, Vienne

Mis hors concours — LYON 1872

SE VEND PARTOUT

EN GROS : 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

A VENDRE
UNE BONNE CHÈVRE
NOURRICE.
S'adresser au bureau du journal.

M^e SANZAY, notaire à Brézé, demande un premier clerc.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

SANSCOPAHU Sans odeur, ne pargent pas, doivent être pris gées pour remplacer Capsules pâhu, Dragées, etc.
COLOMER, 103, rue maître, Paris, et les pharmacies
GUERISON FACILE, en secret, 4 francs (expédié franco). (280)

Maison Angelo Bolognesi, 43, rue d'Orléans, Saumur.

10 JOURS DE VENTE SEULEMENT

De 9 heures du matin à 6 heures du soir

Ouverture Vendredi 23 Juillet

GRANDE LIQUIDATION

SÉRIEUSE ET GÉNÉRALE

D'une grande partie de Marchandises provenant des Ventes et des Monts-de-Piété de Paris.

AVIS AUX HABITANTS DE SAUMUR

Vendredi prochain, il sera mis en vente une quantité de Marchandises à si bon marché, que nous engageons le public à venir se convaincre de la vérité de cette annonce.

UNE EXPOSITION AURA LIEU, ET L'ENTRÉE SERA LIBRE.

On ne demandera pas le prix des Marchandises, toutes seront marquées en chiffres connus.

Cette vente consiste en Nouveautés pour robes, Hautes Fantaisies en tout genre; Draperies, pour hommes et enfants, avec une réduction de moitié prix.

Une affaire considérable de Soieries noires, valant 8 fr., réduite à 4 fr. 75.
Mouchoirs de poche en fil, au même prix que du coton.
Flanelle de santé, décatie, valant 2 fr. 75, réduite à 1 fr. 70.

Un immense choix de Toile, Calicot, Cretonne, Mérinos, Cachemire noire et couleur.

Il sera mis en vente un grand choix de Lingerie pour Dames, consistant en Cors, Manchettes, Chemises, Pantalons, Camisoles, vendus comme pour rien.

Un bel assortiment de Cravates pour Hommes et pour Dames, depuis 30 CENTIMES LA PIÈCE.

Un très-beau choix de Coupes chinoises, montées bambou, depuis 95 CENTIMES LA PIÈCE.

Cuillers à café en Ruolz, à 3 FR. 75 LA BOITE.
Couteaux de table, depuis 2 FR. 25 LA BOITE.
Sacs de voyage pour Dames, depuis 1 FR. 25 LA PIÈCE.

Il sera vendu un lot de coupons pour robes d'enfants pauvres à moitié prix.

Saumur, imp. P. Godet.

Certifié par l'imprimeur soussigné